



**PRÉFET  
DE LA ZONE  
DE DÉFENSE  
ET DE SÉCURITÉ  
NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## **MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**

### **SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - NORD**

## **CONSULTATION N° 2025-03**

### ***RÈGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION (RPC)***

**Marché réservé aux établissements et services d'aide par le travail (ESAT)  
et aux entreprises adaptées (EA)**

**Prestations d'entretien ménager des parties communes des locaux  
administratifs et des logements de la caserne Garin et de la caserne des  
Jacobins à Amiens (région de gendarmerie Hauts-de-France)**

**- Réponse électronique impérative -**

**Ce document comporte 10 pages, numérotées de 1 à 10**

**Date et heure de réception des offres : 07 mai 2025 à 10 heures**

# SOMMAIRE

<b>ARTICLE 1 – OBJET ET CARACTÉRISTIQUES DE LA CONSULTATION.....</b>	<b>3</b>
1.1 – Objet de la consultation.....	3
1.2 – Allotissement.....	3
1.3 – Variantes.....	3
1.4 – Durée.....	3
<b>ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....</b>	<b>3</b>
2.1 – Procédure.....	3
2.2 – Prestations supplémentaires, complémentaires, modificatives.....	3
2.3 – Visites.....	4
2.4 – Prix des marchés.....	4
2.5 – Dossier de consultation.....	4
2.6 – Modifications de détail au dossier de consultation.....	4
2.7 – Délai de validité des offres.....	4
2.8 – Stipulations en matière de groupement de candidature.....	4
2.9 – Reprise du personnel.....	5
<b>ARTICLE 3 – CONSTITUTION ET PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET OFFRES.....</b>	<b>5</b>
3.1 – Pièces concernant la candidature.....	5
a) Candidature simplifiée avec formulaire DUME (Document Unique de Marché Européen).....	5
b) Candidature non présentée sous forme simplifiée (hors DUME).....	5
c) Justificatifs, moyens de preuves et documents complémentaires à transmettre concernant l'aptitude et les capacités du candidat.....	5
d) Précisions concernant les groupements d'opérateurs économiques.....	6
e) Précisions concernant la sous-traitance.....	6
3.2 – Contenu de la proposition technique et financière (offre).....	6
<b>ARTICLE 4 – CONDITIONS DE TRANSMISSIONS DES OFFRES.....</b>	<b>7</b>
4.1 – Dématérialisation des procédures.....	7
4.2 – Formats des documents informatiques.....	8
<b>ARTICLE 5 – JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....</b>	<b>8</b>
5.1 – Analyse des candidatures.....	8
5.2 – Critères de jugement des offres.....	8
<b>ARTICLE 6 – NÉGOCIATION.....</b>	<b>8</b>
<b>ARTICLE 7 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....</b>	<b>9</b>
<b>ANNEXE 1 – Attestation de visite.....</b>	<b>10</b>

## ARTICLE 1 – OBJET ET CARACTÉRISTIQUES DE LA CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur est l'État.

Le représentant du pouvoir adjudicateur : Monsieur le préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone Nord.

Le suivi technique et administratif de l'opération est assuré par le secrétariat général pour l'administration du ministère de l'Intérieur Nord.

- Suivi administratif : Mme Isabelle COQUEREL  
[isabelle.coquerel@interieur.gouv.fr](mailto:isabelle.coquerel@interieur.gouv.fr)  
[sgami-nord-bmp@interieur.gouv.fr](mailto:sgami-nord-bmp@interieur.gouv.fr) Tél : 03 74 68 75 65

### **1.1 – Objet de la consultation**

La présente consultation porte sur la réalisation des prestations de nettoyage et l'entretien des parties communes des locaux administratifs et des logements de la caserne Garin et de la caserne des Jacobins à Amiens (région de gendarmerie Hauts-de-France).

### **1.2 – Allotissement**

La présente consultation n'est pas allotie.

### **1.3 – Variantes**

Les variantes, au sens des articles R. 2151-08 à R. 2151-11 du code de la commande publique, qu'elles soient à l'initiative du soumissionnaire ou de l'acheteur, ne sont pas autorisées.

### **1.4 – Durée**

Le marché issu de la présente consultation est conclu pour une durée ferme d'un an à compter de l'accusé de réception de la notification au titulaire ou date ultérieure établie au courrier de notification.

À titre indicatif, la date prévisionnelle de démarrage des marchés est fixée au 1<sup>er</sup> juin 2025.

Le marché pourra être renouvelé tacitement deux fois pour une durée d'un an.

En application de l'article R.2112-4 du code de la commande publique, le titulaire ne pourra pas refuser les reconductions.

En cas de non reconduction, le pouvoir adjudicateur informera le titulaire de sa décision, en respectant un préavis de deux mois avant l'échéance.

## ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

### **2.1 – Procédure**

La présente consultation est lancée selon la procédure formalisée de l'appel d'offres ouvert, en application des articles L.2124-1 à L.2124-2 et R.2124-1 à R.2124-2 du code de commande publique.

Ce marché est réserve aux établissements et services d'aide par le travail (ESAT) et aux entreprises adaptées (EA) en application des articles L.2113-12 à L.2113-14.

### **2.2 – Prestations supplémentaires, complémentaires, modificatives**

Des modifications de prestations (via des actes modificatifs) pourront être apportées après accord entre le titulaire et le pouvoir adjudicateur dans les conditions fixées notamment par les articles R2194-2 à R.2194-4 du code de la commande publique.

## **2.3 – Visites**

La visite des sites est obligatoire. Les candidats devront impérativement convenir d'un rendez-vous avec le responsable du site et fournir l'attestation de visite en annexe du règlement de consultation avec leur offre.

Pour procéder à la visite, les candidats doivent contacter préalablement :

- Caserne Garin 107, rue d'Elbeuf 80 000 Amiens :
  - Major Stéphane DELAPORTE : [stephane.delaporte@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:stephane.delaporte@gendarmerie.interieur.gouv.fr) Tél : 03 22 53 68 41  
06 11 56 54 12
- Caserne des Jacobins 54, rue des Jacobins 80 000 Amiens
  - Adjudante Maïté PLANTÉ : [cgd.amiens@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cgd.amiens@gendarmerie.interieur.gouv.fr) Tél : 03 22 80 46 05  
06 21 33 40 13  
06 11 56 54 12

Une pièce d'identité sera demandée à l'entrée du site concerné.

## **2.4 – Prix des marchés**

Les prix du marché issus de la consultation n°2025-03 sont forfaitaires, à l'exception de prestations exceptionnelles faisant l'objet de prix unitaires et sont révisibles. Ils sont établis sur la base des conditions économiques du mois de mai 2025. Ce mois est appelé « mois zéro ».

## **2.5 – Dossier de consultation**

Le dossier de consultation comprend :

### **Documents administratifs :**

- le présent règlement de consultation et son annexe (attestation de visite) ;
- l'acte d'engagement (AE) de la consultation 2025-03 et ses annexes :
  - annexe n°1 : demande d'acceptation de sous-traitance ;
  - annexe n°2 : effectif affecté pour les prestations ;
  - annexe n°3 : décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) État-major - GIR ;
  - annexe n°4 : décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) Tours G - H1 à H7 ;
- le cahier des clauses administratives particulières dont seul l'original conservé dans les locaux de l'administration fait foi (CCAP 2025-03);
- le cahier des clauses techniques particulières dont seul l'original conservé dans les locaux de l'administration fait foi (CCTP 2025-03).

### **Documents techniques :**

- le cadre de mémoire technique à remplir en complément du mémoire technique fourni par le candidat.

## **2.6 – Modifications de détail au dossier de consultation**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 10 (dix) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les opérateurs économiques doivent alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier de consultation par les candidats, la date limite fixée pour la réception des offres était reportée, la disposition précédente serait applicable en fonction de la nouvelle date.

## **2.7 – Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à cent quatre-vingts (180) jours calendaires à compter de la date limite de réception des offres initiales.

## **2.8 – Stipulations en matière de groupement de candidature**

Dans le cas d'une présentation de candidature de type groupement (co-traitance), après notification, il sera demandé au groupement de prendre la forme conjointe avec mandataire solidaire.

Il est interdit de présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois en qualité de :

- opérateurs économiques individuels et membres d'un ou plusieurs groupements ;

- membres de plusieurs groupements.

## **2.9 – Reprise du personnel**

Ce marché n'est pas soumis à la reprise du personnel.

# **ARTICLE 3 – CONSTITUTION ET PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET OFFRES**

**L'ATTENTION DES CANDIDATS EST ATTIRÉE SUR LA NÉCESSITÉ DE RESPECTER SCRUPULEUSEMENT LES DISPOSITIONS CI-APRÈS RELATIVES A LA CONSTITUTION DES CANDIDATURES ET OFFRES.**

## **3.1 – Pièces concernant la candidature**

Les opérateurs économiques éligibles peuvent déposer une **candidature simplifiée**.

Les opérateurs économiques éligibles qui ne souhaitent pas déposer de candidature simplifiée, qui se présentent en groupement, qui ne disposent pas d'un numéro SIREN ainsi que les sociétés de nationalité étrangère ne disposant pas de SIREN, doivent respecter les exigences de la **candidature hors déclaration simplifiée**.

En tout état de cause, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché.

La signature des documents de la candidature est souhaitable et recommandée mais n'est pas obligatoire.

### **a) Candidature simplifiée avec formulaire DUME (Document Unique de Marché Européen)**

Les opérateurs économiques peuvent présenter leur candidature sous la forme du DUME (accessible sur le portail chorus-pro : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr> ) en renseignant uniquement la partie IV « indication globale pour tous les critères de sélection » à savoir :

- la preuve d'une assurance couvrant les risques professionnels;
- le chiffre d'affaires des 3 derniers exercices;
- les certificats de qualité ou équivalents, établis par des organismes indépendants, attestant que l'opérateur économique se conforme aux normes d'assurance de qualité, le cas échéant.

Si pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.

### **b) Candidature non présentée sous forme simplifiée (hors DUME)**

Les opérateurs économiques renseignent et remettent :

- une lettre de candidature indiquant si le candidat se présente seul ou en groupement (indiquer alors si solidaire ou conjoint). Il est possible, dans le cadre de cette consultation, d'utiliser le formulaire DC1 ;
- une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article R.2143-3 du Code de la commande publique. Il est possible, dans le cadre de cette consultation, d'utiliser le formulaire DC2 ;
- la preuve d'une assurance couvrant les risques professionnels ;
- le chiffre d'affaires des 3 derniers exercices ;
- les certificats de qualité, ou équivalents établis par des organismes indépendants, attestant que l'opérateur économique se conforme aux normes d'assurance de qualité le cas échéant.

Si pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.

Les formulaires DC1 et DC2 sont téléchargeables gratuitement à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>

### **c) Justificatifs, moyens de preuves et documents complémentaires à transmettre concernant l'aptitude et les capacités du candidat**

Que les candidatures soient présentées sous la forme simplifiée ou non, les opérateurs économiques transmettent

les justificatifs et moyens de preuves suivants concernant leurs aptitudes et capacités :

- la copie du ou des jugements prononcés si l'opérateur économique est en redressement judiciaire ;
- une déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique dont l'opérateur économique dispose pour la réalisation de marchés de même nature (**1 page A4 maximum**) ;
- une déclaration indiquant les effectifs de l'opérateur économique pour chacune des trois dernières années ;
- une liste des principales prestations similaires effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique (récentes, pertinentes et au nombre maximal de trois) ;
- les pièces relatives au pouvoir des personnes habilitées à engager l'opérateur économique : ces documents doivent faire apparaître expressément l'identité et la capacité de la (des) personne(s) habilitée(s) à engager l'entité candidate, quelle que soit la forme juridique de cette entité (société, artisan, association ou autre – exemples : carte professionnelle datant de moins de trois mois ou numéro unique d'identification délivré par l'INSEE) ;
- l'attestation de visite de site.  
*En cas de transfert de cette capacité à une autre personne, celui-ci devra être prouvé par la production d'un mandat, d'un pouvoir, ou d'une délégation signé(e) par une personne officiellement habilitée à engager la société. Toute subdélégation devra être prouvée dans les mêmes termes.*
- un relevé d'identité bancaire (RIB) ;
- la preuve d'une assurance couvrant les risques professionnels.

#### **d) Précisions concernant les groupements d'opérateurs économiques**

Si le groupement d'opérateurs économiques présente sa candidature sous la forme du DUME, chacun des membres du groupement doit fournir un DUME distinct. Hors DUME, chacun des membres du groupement doit fournir une déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (DC2).

#### **e) Précisions concernant la sous-traitance**

Dans le cas où une candidature, présentée sous forme simplifiée avec formulaire DUME, s'appuie sur un ou plusieurs sous-traitants, le candidat renseigne la partie II-C du DUME et fournit pour chacun de ces sous-traitants un formulaire DUME distinct signé par le sous-traitant concerné et contenant les informations des sections A et B de la partie II ainsi que celles de la partie III et, le cas échéant, les parties IV et V.

Si l'opérateur économique ne s'appuie pas sur de la sous-traitance pour faire acte de candidature mais qu'il a l'intention de sous-traiter une part du marché, il renseigne la partie II-D du DUME et fournit les informations figurant dans les parties II-A et B et III pour chacun de ces sous-traitants.

La présentation d'un sous-traitant, pour une candidature présentée hors d'une forme simplifiée, peut se faire à l'aide du formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance – téléchargeable gratuitement à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>) dûment renseigné et signé par le sous-traitant et l'opérateur économique, comportant l'indication des capacités professionnelles, techniques et financières du sous-traitant ainsi que la déclaration sur l'honneur que le sous-traitant ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

### **3.2 – Contenu de la proposition technique et financière (offre)**

**L'attention des opérateurs économiques est attirée sur le fait que tout manquement de sa part aux obligations administratives et juridiques, toute présentation des prix qui ne respecte pas les lignes de postes du cadre de décomposition du prix global et forfaitaire, pourront motiver le rejet de la proposition. De même, une offre substantiellement incomplète pourra entraîner son rejet.**

La signature de l'offre est possible et recommandée, mais n'est pas obligatoire à ce stade de la consultation.

Le cas échéant, l'administration pourra demander à l'entreprise retenue à l'issue de la consultation de signer son offre avant l'attribution du marché.

Le soumissionnaire peut donc choisir de signer son acte d'engagement dès le dépôt de sa candidature. Dans ce cas, il aura recours à un certificat de signature électronique (les formats de signature acceptés sont XAdES, CAdES ou PAdES) conforme à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans les contrats de la commande publique et signera uniquement l'acte d'engagement.

Le soumissionnaire ne doit pas joindre le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ni le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ou le règlement particulier de la consultation (RPC) à sa proposition technique et financière, seuls faisant foi ceux détenus par l'administration.

## **Documents relatifs à l'offre technique et financière**

Les offres devront comporter les pièces suivantes, rédigées en français, dûment remplies, datées et signées (avec indication du nom et de la qualité du signataire et cachet de la société) par une personne habilitée à engager la société (joindre un pouvoir le cas échéant) :

- l'acte d'engagement (AE), et ses annexes :
  - annexe n°1 : demande d'acceptation de sous-traitance ;
  - annexe n°2 : effectif affecté pour les prestations ;
  - annexe n°3 : décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) État-major - GIR ;
  - annexe n°4 : décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) Tours G - H1 à H7 ;
- le cadre de mémoire technique ;
- le mémoire technique complémentaire éventuel détaillant les modalités de mise en œuvre des prestations incluant la fourniture de fiches techniques ainsi que les perspectives envisagées en matière d'environnement.
- le certificat de visite des lieux, renseigné lors de la visite du site concerné.

NB : si le candidat constate des erreurs, des contradictions ou des points nécessitant des précisions dans le DCE, afin d'éviter tous différends lors de l'exécution, il doit en informer par écrit le pouvoir adjudicateur via la plateforme « PLACE » au moins 6 jours avant la date limite de remise des offres conformément à l'article 7 du présent règlement de consultation.

Le ministère de l'Intérieur est également soucieux de soutenir l'innovation et invite les candidats à intégrer dans la mesure du possible des produits ou des méthodes dites innovantes à leur offre.

## **ARTICLE 4 – CONDITIONS DE TRANSMISSIONS DES OFFRES**

### **4.1 – Dématérialisation des procédures**

L'offre est à remettre exclusivement par format électronique via la plateforme des achats de l'État à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2743039&orgAcronyme=g6l>

puis cliquer sur recherche avancée et indiquer en référence de consultation :

**2025-03-nett-GIE-Amiens**

**Date limite de réception des offres : 07 mai 2025 à 10 heures**

**Seule la date d'accusé de dépôt du dossier sur la plateforme PLACE fait foi.**

Le soumissionnaire transmettra ses documents aux formats standards du marché.

Les opérateurs économiques qui transmettent leurs candidatures et offres par voie électronique et qui souhaitent signer de manière dématérialisée, doivent utiliser un certificat de signature électronique qui garantit notamment l'identification du candidat.

Les catégories de certificats de signature utilisées pour signer électroniquement doivent être, d'une part, conformes au référentiel intersectoriel de sécurité et, d'autre part, référencées sur une liste établie par le ministre chargé de la réforme de l'État.

En complément d'un envoi par voie électronique, le candidat peut envoyer une copie de sauvegarde sur support papier ou support physique électronique (article R.3122-17 du code de la commande publique). Dans ce cas précis, la copie de sauvegarde (en plus de l'envoi sur PLACE) doit être envoyée, avant les date et heure limites de réception, à l'adresse suivante : SGAMI NORD/DAGF/Bureau des marchés, cité Marianne bâtiment D, 2 boulevard

de Strasbourg 59 000 LILLE. Sans réception de l'offre par voie électronique dans les délais, la copie de sauvegarde ne sera pas ouverte ni analysée.

Pour communiquer avec les opérateurs économiques, le pouvoir adjudicateur utilise la plateforme des achats de l'État (PLACE) <https://www.marches-publics.gouv.fr>. Celle-ci génère des courriels qui peuvent être considérés comme des "spams" par la messagerie des candidats.

Il est par conséquent recommandé aux opérateurs économiques de configurer leur messagerie pour recevoir ces informations dans les meilleures conditions en ajoutant, le cas échéant, l'adresse suivante [nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr](mailto:nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr) dans la liste des expéditeurs autorisés.

## **4.2 – Formats des documents informatiques**

Afin de pouvoir ouvrir et lire correctement certaines des pièces de la consultation, il est fortement recommandé aux opérateurs économiques de télécharger gratuitement LIBRE OFFICE et d'utiliser le traitement de texte (Writer) et le tableur (Calc). Des incompatibilités informatiques (risques de pages manquantes, tableurs manquants dans les documents de textes...) peuvent apparaître pour les candidats utilisant d'autres logiciels que LIBRE OFFICE.

## **ARTICLE 5 – JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

### **5.1 – Analyse des candidatures**

Les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées à l'article 3.1 du présent règlement (le pouvoir adjudicateur se laissant la possibilité de les réclamer au candidat),  
et/ou  
ne présentant pas des garanties professionnelles, techniques et financières suffisantes, ne seront pas admises.

### **5.2 – Critères de jugement des offres**

Les offres seront appréciées au regard des critères suivants, selon la grille de notation précisée ci-après :

<b>CRITÈRES COMMUNS AUX 3 LOTS</b>	<b>Note maximale</b>
<b>I - Valeur financière</b>	<b>40</b>
• <i>Prix global forfaitaire</i>	30
• <i>Coût horaire unitaire – imprévus</i>	10
<b>II - Valeur technique au vu du mémoire technique et des sous-critères suivants</b>	<b>60</b>
• <i>Cohérence des moyens humains et volumes horaires proposés</i>	20
• <i>Moyens humains (cadre de mémoire technique)</i>	12
• <i>Moyens matériels (cadre de mémoire technique)</i>	6
• <i>Modalités d'organisation générale de la prestation et des moyens techniques (cadre de mémoire technique)</i>	8
• <i>Gestion de l'imprévu (cadre de mémoire technique)</i>	6
• <i>Considérations environnementales (cadre de mémoire technique)</i>	8

## **ARTICLE 6 – NÉGOCIATION**

Aucune négociation ne sera réalisée dans le cadre de la présente consultation.

## ARTICLE 7 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les renseignements complémentaires que les candidats souhaiteraient obtenir au vu du dossier de consultation pourront faire l'objet de questions écrites transmises via la plateforme des achats de l'État (PLACE) uniquement.

Les réponses aux questions écrites seront communiquées à tous les candidats destinataires du dossier de consultation. Ces réponses seront diffusées au plus tard six (6) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres.

Il ne sera répondu à aucune question qui ne serait pas posée dans les conditions décrites ci-dessus.

Les soumissionnaires qui auront remis une offre ne seront pas autorisés à la retirer.

Chaque opérateur économique sera informé du choix ou du rejet de son offre par écrit. **Aucun renseignement ne sera communiqué par téléphone.**

Les offres des soumissionnaires non retenus seront conservées par l'acheteur.



**ANNEXE 1 – Attestation de visite**

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**

**SECRETARIAT GÉNÉRAL  
POUR L'ADMINISTRATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR – NORD**

**ATTESTATION DE VISITE DES LIEUX**

**Marché réservé aux établissements et services d'aide par le travail (ESAT) et aux entreprises adaptées (EA)**

**Prestations d'entretien ménager des parties communes des locaux administratifs et des logements de la caserne Garin et de la caserne des Jacobins à Amiens (région de gendarmerie Hauts-de-France)**

**CONSULTATION N° 2025-03**

Personnes à contacter :

veuillez vous référer à l'article 2.3 du RPC pour obtenir les contacts

Site :

Je soussigné : \_\_\_\_\_

Service : \_\_\_\_\_

reconnais avoir reçu le : \_\_\_\_\_

La société : \_\_\_\_\_

dans le cadre de la visite des locaux prévue au dossier de consultation 2025-03.

**SIGNATURE ET CACHET DE L'AUTORITÉ**